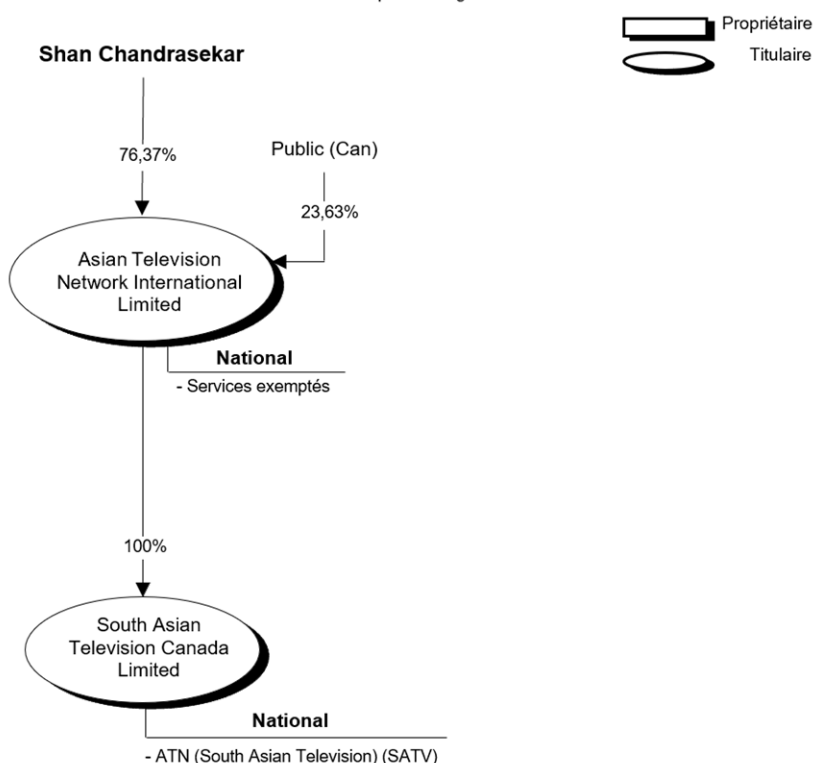


Asian Television

Service facultatif

Les pourcentages font référence aux droits de vote seulement



MISE À JOUR

Mise à jour – 2019-03-12 – de l'actionnariat de Asian Television Network International Limited.

CRTC 2019-79 – a révoqué la licence du service national de catégorie B spécialisé d'intérêt général à caractère ethnique « South Asian Television Canada Channel 2, anciennement ATN SONY ».

Mise à jour – 2020-03-03 - Asian Television Network International Limited désormais détient seulement des services spécialisés exemptés.

Mise à jour – 2020-04-29 – de l'actionnariat de Asian Television Network International Limited conformément aux renseignements soumis dans le Système de collecte de données dans la période 2019.

Mise à jour – 2022-06-08 – de l'actionnariat de Asian Television Network International Limited.

Mise à jour – 2022-06-30 – type de service.

Mise à jour – 2026-02-26 – de l'actionnariat de Asian Television Network International Limited.

AVIS

Les organigrammes de propriété du CRTC reflètent les transactions approuvées par le Conseil et sont établis en fonction des renseignements fournis par les titulaires. Le CRTC n'assume aucune responsabilité quant à l'écart entre ses données et celles provenant d'autres sources d'information, ou pour toute autre erreur ou omission qu'elles pourraient contenir.

ANNEXE

Notes : Les pourcentages sur cet organigramme font référence aux droits de vote seulement.

PROPRIÉTÉ

Asian Television Network International Limited est détenue comme suit :

- 76,37 % par Shan Chandrasekar et
- 23,63 % par le public canadien

Asian Television Network International Limited détient 100 % de South Asian Television Canada Limited.

TITULAIRES

Asian Television Network International Limited est titulaire de services facultatifs exemptés.

South Asian Television Canada Limited est titulaire du service facultatif national suivant :

- ATN South Asian Television (SATV).